

Découvrez le nouveau Employee Assistance Program!



Formules EAP 2024

Tarifs (par travailleur, par an)*

	EAP Basic €4,85	EAP Full Online €18	EAP Full F2F €25	EAP Full F2F Premium €29
Méthodes de contact				
Téléphone	V	V	V	V
Plateforme BeWell Si utilisée au sein de votre organisation.	2025	2025	2025	2025
Site web pour membres Chat LiveCONNECT, formulaire de courrier électronique.	V	V	V	V
Soutien émotionnel				
24/7 soutien immédiat et illimité d'un psychologue pour toutes les situations En français, néerlandais, anglais et allemand.	V	V	V	V
Aware Mindfulness Programme de pleine conscience de 6 semaines	X	V	V	V
Conseil/coaching par téléphone ou par vidéo 5 séances par cas (première séance dans les 5 jours ouvrables).	X	V	V	V
Conseil/coaching par en face à face 5 séances par cas (première séance dans les 5 jours ouvrables).	X	X	V	V
Accès membres cohabitant de la famille	X	V	V	V
Soutien pratique				
Life Coaching Coaching individuel pour le développement personnel et professionnel – par téléphone ou vidéo	X	V	V	V
Coaching financier et juridique Soutien individuel par des experts du secteur (à l'exception du droit du travail).	X	V	V	V
Coaching bien-être Un coach personnel en 6 séances pour perte de poids, la nutrition, l'exercice physique...	X	X	X	V
Site web des membres Disponible en 27 langues, aide aux travailleurs et aux managers	V	V	V	V
Services travail et vie privée Soutien pratique, consultation, recherche et ressources sur mesure.	V	V	V	V
Gestion du programme				
Manager Assist Accès illimité à des coachs spécialisés pour les RH/managers/chefs d'équipe	V	V	V	V
Tableau de bord Pour le rapportage sur l'utilisation des services	X	V	V	V
Promotion Matériel promotionnel en ligne pour lancer et promouvoir le programme.	V	V	V	V
Soutien aux victimes de traumatismes (traumatismes liés au travail uniquement)				
Soutien aux victimes de traumatismes (en groupe) Est activé par le service d'assistance téléphonique - vous êtes contacté(e) dans l'heure et nous convenons de l'intervention la plus appropriée à mettre en place. <i>En cas de nécessité, nous nous efforçons d'arriver sur place dans les plus brefs délais, au plus tard 24 heures après nous être entretenus avec vous, l'employeur.</i>	V	V	V	V
Accompagnement individuel dans le cabinet d'un(e) psychologue 1 + 5 séances par cas (première séance dans les 5 jours ouvrables. Procédure urgente dans les 2 jours ouvrables).	V	V	V	V

* Tous les tarifs de nos formules EAP s'entendent par travailleur, par an.

EAP - CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 GÉNÉRAL

Les conditions générales faisant partie de la convention d'affiliation initiale avec SECUREX (annexe 1 du contrat d'affiliation : conditions générales) restent pleinement applicables à la présente proposition de collaboration, dans la mesure où il n'y est pas expressément dérogé dans la présente proposition.

2 DURÉE ET PROLONGEMENT

Chaque affiliation a une durée minimale d'un an et est ensuite automatiquement et tacitement renouvelée chaque fois pour la durée d'un an. La date de début est prévue pour le 01/01/2024.

La résiliation peut se faire par le biais d'une demande écrite adressée à health-safety@securex.be, au plus tard le 30/09 de l'année précédant la résiliation.

La résiliation anticipée ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement ou à un prorata des frais déjà facturés. Ceux-ci restent définitivement dus.

3 TARIFS ET INDEXATION

Les prix mentionnés sont valables pour l'année mentionnée et peuvent être indexés chaque année. Ils sont liés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice de base = 2004).

SECUREX se réserve le droit d'adapter, à tout moment, les prix mentionnés dans l'éventualité où il serait tenu d'accomplir de nouvelles formalités ou de fournir de nouveaux services découlant de l'évolution législative et réglementaire.

4 FACTURATION

Notre facturation s'effectue en début d'année sur la base du nombre connu de travailleurs en service à ce moment-là, quel que soit leur régime de travail, et la formule choisie. En fin d'année, un décompte s'opère sur la base du nombre réel de travailleurs et des changements éventuels dans le choix de la formule. Les factures sont établies en EUR. Les chiffres sont basés sur les données fournies par votre organisation ou par la Banque Carrefour des Entreprises.

5 REPORTING

Vous pouvez consulter ou demander des données sur le nombre d'appels et les thèmes à l'origine de l'appel. Il n'est pas possible de demander des données sur des cas spécifiques, l'identité des appelants ou des détails sur les causes. Dans la formule EAP Basic, le reporting ne sera possible qu'en adressant une demande à votre personne de contact chez Securex. Pour les groupes de collaborateurs de moins de 100 personnes, il n'est pas possible d'obtenir des informations détaillées.

6 SESSIONS COMPLÉMENTAIRES

Si, dans le cadre d'une de nos formules, vous souhaitez tout de même permettre à la personne concernée de bénéficier de séances qui ne sont pas incluses dans votre package, c'est possible. Les séances peuvent être commandées en supplément au prix de 250 euros/séance d'une heure. Ces séances sont soumises aux mêmes conditions que les autres séances (dans les 5 jours).

7 EXÉCUTION

Securex utilise les services de Workplace Options et de ses sous-traitants pour fournir ces prestations.

8 TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du contrat conclu pour fournir le service Employee Assistance Program (EAP en abrégé), des données à caractère personnel sont traitées et/ou transmises par plusieurs parties sans que la finalité et les moyens soient définis conjointement. Toutes les parties concernées doivent donc être considérées comme des responsables du traitement distincts.

8.1 Protection des données

Toutes les parties concernées s'engagent à traiter ces données personnelles conformément au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (GDPR en abrégé).

Les parties veillent à ce que des mesures appropriées et organisationnelles soient prises pour garantir un niveau de sécurité adapté aux risques.

8.2 Traitement des données à caractère personnel

La finalité du traitement des données à caractère personnel par Securex est la gestion des clients et des fournisseurs. Pour le service EAP, Securex agit en tant qu'intermédiaire entre le client affilié et Workplace Options, qui exécute le service EAP. Dans ce cadre, Securex traite uniquement les données personnelles des personnes de contact ou des représentants légaux du client affilié.

De plus amples informations sur le traitement des données à caractère personnel par Securex sont disponibles via www.securex.be/fr/privacy-statement-sepp

Workplace Options est responsable du traitement des données pour l'ensemble du service : la ligne d'assistance téléphonique et les enregistrements de contact, le soutien émotionnel, le soutien en cas de traumatisme, les conseils supplémentaires, la gestion du programme...

Les participants ou les travailleurs souhaitant utiliser les services de l'EAP contactent directement Workplace Options à cet effet. Workplace Options ne partage pas ces données personnelles avec Securex, ni avec d'autres parties ou tiers, y compris l'employeur de la personne.

De plus amples informations sur le traitement des données personnelles par Workplace Options sont disponibles via : www.workplaceoptions.com/be/en/privacy-policy/

8.3 Confidentialité et information des participants

Chaque travailleur, ou en fonction de la formule choisie également les membres de la famille du travailleur vivant à la même adresse, peut/peuvent contacter Workplace Options directement et 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour obtenir un soutien émotionnel. Ce faisant, le travailleur (ou le membre de sa famille) a le droit de rester anonyme, ce qui rend toutefois impossible tout suivi ou toute séance de suivi (le cas échéant).

Les informations confidentielles recueillies et enregistrées auprès d'un participant ne sont utilisées que pour fournir le service proprement dit, et l'accès aux données n'est accordé que dans la mesure nécessaire à la fourniture de ce service.

Ni l'employeur ni Securex n'en sont jamais informés, aucune information confidentielle n'est communiquée à l'employeur ou à Securex. L'employeur et Securex peuvent, en fonction de la taille de l'entreprise et de la formule choisie, obtenir un aperçu global et anonyme des prestations utilisées, éventuellement avec des données démographiques supplémentaires. L'anonymat des utilisateurs des services est garanti à tout moment.

Les données personnelles ne sont pas non plus communiquées à des tiers, sauf à la demande ou avec l'accord du travailleur concerné, lorsque cela est jugé nécessaire pour l'intégrité ou la sécurité de la personne concernée ou lorsque la loi l'exige (par exemple, en cas de demande juridiquement contraignante émanant d'une autorité judiciaire).